



Formation

Formation ANNULEE

18 novembre 2022 – Manosque (04)

Objectifs de la formation : Acquérir et/ou sécuriser les connaissances en matière de rédaction des contrats de travail et de la déclaration préalable à l'embauche

Public visé : Agriculteurs-trices et porteurs de projets des Alpes de Haute Provence et du Var

Pré-requis : Connaissances de base en droit du travail

Coût de la journée : 245 € pour 7h de formation

Pour les cotisants VIVEA : prise en charge totale de la formation par VIVEA, dans la limite du plafond de 2250 €/an/contributeur

Pour les demandeurs d'emploi : possibilité de prise en charge, devis disponible si besoin

Pour les salariés : prise en charge possible par l'OPCO.

Pour tous : chèque de réservation obligatoire de 50€*, restitué le jour de la formation

Voir les [conditions générales d'utilisation](#) et le [règlement intérieur](#)

Durée et modalités de la formation : 7 heures / 9h-17h Repas tiré du sac le midi

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation.

<<Programme détaillé au dos >>

ARDEAR PACA
15 avenue Pierre Grand
84953 CAVAILLON CEDEX
Tel : 06 11 78 45 89
mail : ardear-paca@orange.fr

Renseignements et inscription
Oriane Mertz
07 77 83 07 44
oriane.mertz@ardearpaca.org



N° SIRET : 509 252 490 00032
N° Organisme de Formation : 93840372284





Connaitre et maitriser les droits et obligations de l'employeur

18 novembre 2022 – Manosque (04)

Programme de la formation :

Avec **Laurence Cusnaru, formatrice indépendante spécialiste du droit du travail**

MATIN

Objectif : Maitriser les différents types de contrats de travail et leurs applications

Tour de table des attentes

Rappel sur les bases règlementaires

Les conditions d'engagement

Les différents types de contrat et leurs conséquences

Les exonérations

APRES MIDI

Objectif : Maitriser les règles à respecter autour du contrat de travail et de la rupture du contrat

Les formalités administratives

L'administratif autour du contrat

Les impacts des modifications du contrat : avenant

La rupture du contrat

Bilan de la formation

Modalités pédagogiques :

Apports théoriques, en salle de formation, supports pédagogiques distribués aux stagiaires

Cas pratiques

Modalités d'évaluation :

Une autoévaluation sera réalisée en fin de formation.

Indicateur de résultat : 87 % de satisfaction sur les formations de 2021.

Renseignements et inscriptions :

Oriane Mertz, coordinatrice de formation à l'ARDEAR PACA
07 77 83 07 44

Oriane.mertz@ardearpaca.org

Inscription jusqu'au 10 novembre

Accès aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en amont de la formation pour prévoir des adaptations.



CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements : www.vivea.fr

ETRE REMPLACE POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements : www.servicederemplacement.fr

